

2024/254

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/05/12

## SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2024	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice : 27	
Présents : 20	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Patrice PASTOU absent excusé procuration Fabrice SCHORDING, Vanessa BLAY absente excusée procuration Sandra FERRER.
Votants : 23	<b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Franck DE LA LLAVE, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie PASTOR-BARNEOUD

### Déclassement d'une section de voie communale et mise à jour du tableau de classement des voies communales

Eric GARAVINI expose :

Considérant la vitesse excessive des nombreux véhicules motorisés empruntant le rond-point de l'intersection de la RD 39 et de la RD 612 A pour accéder aux parkings de la Halle des Sports Jean TORONDELL et du parc de Clairfont.

Considérant l'arrêté municipal n° 2024/51 du 29 mars 2024, interdisant l'accès aux parkings de la Halle des Sports Jean TORONDELL et du parc de Clairfont par la voie d'accès située au niveau du rond-point de l'intersection de la RD 39 et de la RD 612 A à tous les véhicules motorisés, afin d'assurer la sécurité des usagers se rendant sur ces parkings ainsi qu'à ceux empruntant la piste cyclable.

Compte tenu de ce qui précède et conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, Eric GARAVINI propose au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement de cette section de voie communale, d'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant, et enfin, à procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DEMANDE** le déclassement de cette section de voie communale, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

2024/255

NB

**DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 12/05/2024.

Fait à Toulouges, le 7 mai 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12/05/2024